

LE SCAPULAIRE DU MONT-CARMEL

Nos lecteurs nous sauront gré de rafraîchir leurs données sur les précieux avantages attachés au scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, et sur les conditions à remplir pour en profiter.

Tous les renseignements que nous allons rappeler s'appliquent également à la médaille-scapulaire. Notons cependant que, si on la perd, celle qui la remplace doit être, elle aussi, bénite.

PRIVILEGE DE PRESERVATION

Promesse. Elle est sortie de la bouche même de la sainte Vierge au Bienheureux Simon Stock, en 1251 : "Recevez, mon fils", dit-elle, "ce scapulaire comme le signe distinctif de ma confiance et la marque du privilège que j'ai obtenu pour vous: celui qui mourra revêtu de cet habit sera préservé des feux éternels; c'est un moyen de salut, une sauvegarde dans les périls et le gage d'une paix et d'une protection spéciale jusqu'à la fin des siècles."

Conditions. Il faut: 1o être reçu de la main du prêtre ayant pouvoir à cet effet; 2o faire inscrire son nom sur un registre de la confrérie; 3o porter avec piété son scapulaire toute sa vie et surtout à l'heure de la mort.

Un oubli, toutefois, une négligence ne constitue pas l'abandon. On aura omis par mégarde de se procurer au temps convenable un autre scapulaire; ou encore, à raison de commodité, on l'aura déposé pour un temps plus ou moins long, par exemple le matin, au moment de faire sa toilette; on n'aura pas pour cela abandonné son scapulaire; il suffira de le reprendre simplement le plus tôt possible, de s'en procurer un neuf, si le premier a été usé, sans aucune autre cérémonie; une nouvelle imposition n'étant nécessaire que dans le cas où il y aurait eu de notre part un renoncement formel.

PRIVILEGE DE LA DELIVRANCE

Promesse. Soixante-dix ans environ après son apparition à Simon Stock, la sainte Vierge se montra de nouveau, cette fois, au pape Jean XXII, et lui dit : "Jean, vicaire de mon Fils, si, parmi les confrères du Carmel, il s'en trouve que leurs